



Marchandise recue endommagee suite transport routier

Par **kokoe**, le **10/12/2012** à **11:03**

Bonjour,

nous avons confie a une compagnie de transport routier la livraison d un fauteuil pour l un de nos clients et avons demande une assurance.

Vendredi 30 Novembre,notre client recoit son colis apparemment en bon etat ,vu de l exterieur,signe le bon de livraison et le livreur quitte les lieux.Dix minutes plus tard,le client nous appelle en disant que le fauteuil a ete comprime a l interieur de la caisse et qu il est totalement endommage.Nous avons de suite contacte la compagnie de transport pour l informer de la situation et lui avons envoye un courrier en recommande.

Par ailleurs,le bon qu ils ont fait signe au client etait,a tort, date du 28 novembre.Bon dont aucune copie n a ete laissee au client.

Nous avons donc demande le remboursement de la marchandise pour laquelle une assurance avait ete souscrite et nous nous sommes heurtes a un refus sous le motif que le client n avait pas emis de reserve au moment de la livraison,mais 10 minutes apres...

C ette situation me semble tres contestable et j aimera connaitre les elements juridiques qui me permettraient de me defendre...

D avance merci pour votre aide.

Salutations.

Kokoe